

**Assurances BIAT**  
Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars  
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis  
Identifiant unique : 0601492D  
CNSS : 198406-41

**AVIS DE CONVOCATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 20 mai 2025**

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 mai 2025 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2024.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2024.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.
- 8) Fixation des allocations à servir aux membres des différents Comités au titre de l'exercice 2024.
- 9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.
- 10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les Administrateurs et le Directeur Général.
- 11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

**Le Président du Conseil d'Administration**

**PROJET DE RESOLUTIONS**  
**A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 20 MAI 2025**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de **répartir le bénéfice net de l'exercice 2024**, qui s'élève à **dix-neuf millions huit cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux dinars 69 millimes (19 869 682.069 TND)** majoré du report à nouveau de vingt-quatre millions trois cent trente-et-un mille quatre cent cinquante-deux dinars 714 millimes (24 331 452.714 TND), soit au total quarante-quatre millions deux cent un mille cent trente-quatre dinars 783 millimes (44 201 134.783 dinars), comme suit :

<b>Projet d'Affectation du Résultat</b>	
<b>Projet d'affectation des résultats</b>	<b>A2024</b>
<b>Bénéfice Net</b>	<b>19 869 682.069</b>
<b>Report</b>	<b>24 331 452.714</b>
<b>Total</b>	<b>44 201 134.783</b>
<b>Réserves légales (5%)</b>	<b>-</b>
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>44 201 134.783</b>
<b>Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)</b>	<b>8 000 000.000</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>36 201 134.783</b>
<b>Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)</b>	<b>600 000.000</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>35 601 134.783</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>35 601 134.783</b>

L'Assemblée Générale décide d'affecter un montant de **trente-cinq millions six cent un mille cent trente-quatre dinars 783 millimes (35 601 134.783 dinars)** dans le Report à nouveau.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2024, des jetons de présence d'un montant brut de **cinquante-deux mille dinars cinq cents millimes (52 500 TND)**.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit, Comité Risques et comité de nomination et de rémunération** un montant brut de **vingt mille dinars (20 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2024, à répartir entre les membres desdits comités.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « **FINOR** » représenté par **M. Walid BEN SALAH**, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de .....

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

**Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à .....**

**Septième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originiaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**